



AVIS PUBLIC

*Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe
d'Arthabaska*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 25 JANVIER 2022 POUR L'ADOPTION DU
BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

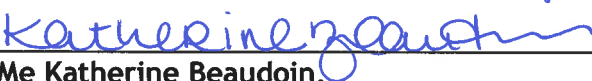
Une séance extraordinaire sera tenue le 25 janvier 2022 à 16 h au Centre Administratif de Saint-Christophe d'Arthabaska afin de traiter les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-dessous. En raison des mesures sanitaires en vigueur le 25 janvier 2022, il est possible que cette séance doive être tenue à huis clos. Si tel est le cas, un enregistrement sera disponible en ligne dans les meilleurs délais suivant la levée de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résolution relative à l'article 954 du *Code municipal du Québec* permettant l'adoption du budget avant le 31 janvier suite à une élection générale
3. Adoption du budget de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour les années 2022-2023-2024

Les délibérations et les questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2022 et le PTI 2022-2023-2024.

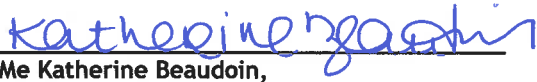
DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA CE 13^e JOUR DE JANVIER 2022.


Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 13^e jour de janvier 2022, le tout, conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de janvier 2022.


Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière